



La réserve des Grangettes, au sud-est du Léman près du delta du Rhône, est la plus importante rive naturelle du lac. © CIPEL

**L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CIPEL A ADOPTÉ LE 25 NOVEMBRE 2010 LE PLAN D'ACTION 2011-2020, INTITULÉ « PRÉSERVER LE LÉMAN, SES RIVES ET SES RIVIÈRES AUJOURD'HUI ET DEMAIN ». CE PLAN FAIT SUITE À CELUI DES ANNÉES 2001 À 2010 DONT LE BILAN EST DANS L'ENSEMBLE POSITIF MÊME SI CERTAINS DE SES OBJECTIFS N'ONT PAS PU ÊTRE COMPLÈTEMENT ATTEINTS.**

## **PLAN D'ACTION 2011-2020 EN FAVEUR DU LÉMAN, DU RHÔNE ET DE LEURS AFFLUENTS**

### **UNE CONTINUITÉ DE MESURES EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'EAU**

Pour cette prochaine décennie, la priorité est donnée à la réduction des micropolluants, ces substances qui proviennent des activités humaines et qui peuvent être problématiques pour l'environnement comme pour l'être humain. Actions de renaturation des rives, veille pour évaluer l'impact du changement climatique sur le Léman constituent les autres axes importants du nouveau plan d'action.

Le Plan d'action 2011-2020 « Préserver le Léman, ses rives et ses rivières aujourd'hui et demain », se structure autour de quatre grandes orientations : « Bon état », « Eau potable », « Cadre de vie » et « Changement climatique ».

Ces orientations se déclinent en une série d'objectifs assortis d'actions à entreprendre ou à poursuivre, comme :

- réduire la concentration en micropolluants dans les eaux du lac et des rivières ;
- poursuivre la réduction de la quantité de phosphore présente dans le lac ;
- garantir l'usage de l'eau du lac pour la production d'eau potable, mais également comme élément de cadre de vie pour l'homme (baignade, pêche, loisirs nautiques...);
- augmenter la part des rives naturelles du lac et des rivières ;
- améliorer et maintenir la qualité biologique des eaux du lac et des rivières ;
- maintenir le bon état de la ressource piscicole ;
- limiter l'arrivée des espèces végétales et animales exogènes invasives ;
- évaluer l'impact du changement climatique sur les eaux du bassin versant et examiner d'éventuelles adaptations des usages.

### **LA QUALITÉ DE L'EAU, L'AFFAIRE DE TOUS**

Les partenaires de la CIPEL (Confédération suisse, Cantons de Vaud, Valais et Genève, État français, Région Rhône-Alpes, Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie) s'engagent à mettre en œuvre ou à promouvoir les actions permettant d'atteindre ces objectifs. Ces actions concernent pour une bonne partie les communes et les collectivités, mais aussi le domaine de l'industrie (micropolluants), celui de la grande distribution (pesticides, produits détergents contenant du phosphate), et celui de l'agriculture (pesticides, engrais et effluents agricoles), sans oublier les habitants et visiteurs occasionnels du bassin versant.

C'est par la prise de conscience et par l'intervention, voire par le changement de comportement de chacun des acteurs et usagers de l'eau, que la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du Léman, du Rhône et de leurs affluents sera préservée comme ressource durable pour les générations futures.

# UN LAC, DES RIVES ET DES RIVIÈRES À CHOYER



Jean-François Carencio



Willy Geiger

LA BEAUTÉ DES PAYSAGES DU LÉMAN NOUS ÉMEUT À CHAQUE REGARD. CES DERNIERS ÉTÉS, LA CLARTÉ DU LAC A SOUVENT FAIT DIRE : « LE LÉMAN VA MIEUX ». C'EST EN PARTIE VRAI, GRÂCE À LA PRISE DE MESURES COORDONNÉES SUR LE PHOSPHORE DE PART ET D'AUTRE DU LAC ET DANS TOUT LE BASSIN VERSANT DU LÉMAN.

Les deux délégations suisse et française qui composent la CIPEL aiment à le rappeler : d'un stade eutrophe, à 90 microgrammes de phosphore par litre d'eau, le Léman est aujourd'hui dans un état proche de l'équilibre à 22 microgrammes.

C'est un succès, celui d'une politique coordonnée à l'échelle d'un bassin versant, qui témoigne, dans un laps de temps à portée de vie humaine, de l'efficacité de mesures environnementales prises par les pouvoirs publics. Or, plus on se rapproche du taux souhaité, qui était de 20 microgrammes pour 2010, plus il semble s'éloigner.

En effet, il apparaît aujourd'hui que seule une concentration encore plus basse, soit de 10 à 15 microgrammes par litre, serait à même de rendre notre lac oligotrophe, équilibré, sain, oxygéné jusqu'en profondeur. L'utilisation des détergents sans phosphate promu par la CIPEL est une des pistes pour y parvenir.

## BILAN POSITIF. OUI MAIS...

La valeur de cette masse d'eau naturelle, puissante et généreuse au pied des montagnes et collines qui l'alimentent est inestimable : elle fournit de l'eau potable à 600'000 personnes. On mesure pourtant depuis quelques années à de très faibles concentrations (grâce au perfectionnement des appareils d'analyse) la présence de micropolluants. Ces substances synthétiques, pesticides et médicaments entre autres, en provenance de l'industrie, de l'agriculture, mais aussi des ménages et des routes, se retrouvent dans l'eau, dans les sédiments et dans la chair des poissons du lac et des rivières. Elles peuvent être problématiques pour l'environnement et pour l'être humain.

Une partie de ces micropolluants provenant des industries, les autorités sont intervenues auprès de ces dernières pour qu'elles limitent leurs rejets. Une baisse d'un facteur 3 des substances concernées a ainsi été obtenue rapidement. La réduction des micropolluants est désormais une priorité du nouveau plan d'action 2011-2020. Les collectivités devront probablement perfectionner les plus grosses stations d'épuration pour empêcher la dispersion des micropolluants par les eaux usées.

## DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS À DÉPLOYER

Le nouveau Plan d'action 2011-2020 en faveur du Léman, du Rhône et de leurs affluents, adopté en novembre 2010 par la CIPEL, s'intitule : « Préserver le Léman, ses rives et ses rivières aujourd'hui et demain ». Il liste une série d'objectifs assortis d'actions à accomplir pour parvenir à un bon état des eaux. Il vise à garantir l'usage de l'eau du lac pour la

production d'eau de boisson, à garantir de bonnes conditions pour la baignade et les loisirs, et à anticiper les effets du changement climatique.

## DES RIVES À RENATURER

Ce nouveau plan a aussi l'ambition d'inciter les collectivités à concrétiser des projets de renaturation des rives du lac et des rivières. Le Léman est un lac très artificialisé qui ne compte plus que 3 % de rives entièrement naturelles, les autres étant faites en grande partie d'enrochements, de voies de circulation ou de murs. L'eau vivante d'une rive végétalisée par une roselière et des herbiers lacustres héberge une biodiversité précieuse. Elle retrouve en outre une capacité d'auto-épuration. Il est temps de compenser les rives bétonnées par des actions courageuses, comme celle qui consiste à retirer des bords du lac et des embouchures de rivières, lieux de calme par excellence, des corps-morts et embarcations qui n'y ont pas leur place. Le plan d'action liste nombre de mesures fortes en faveur de la qualité de l'eau. Il suffit de vouloir le mettre en œuvre.

Jean-François Carencio, Président de la CIPEL  
Chef de la délégation française de la CIPEL,  
Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée,  
Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône

et Willy Geiger, Chef de la délégation suisse de la CIPEL,  
Sous-directeur de l'Office fédéral de l'environnement  
(OFEV)

# DEUX TÉMOIGNAGES : DES RÉSULTATS CLAIRS COMME LE LÉMAN



Christian Tourais : « Le phosphore est une pollution maîtrisée. »



Pascal Mulattieri : « Les plongeurs se régalent. »

**CHRISTIAN TOURAIS** dirige depuis 30 ans les services techniques de la Communauté de communes du Bas-Chablais. Il témoigne comme responsable de l'assainissement :

« La Communauté de Communes du Bas-Chablais a entamé en 1975 la mise en œuvre de la collecte des eaux usées des quatorze communes de son territoire, qui se trouve sur les bords du Léman, entre la frontière suisse du canton de Genève et Thonon-les-Bains.

Les eaux usées des 30'000 habitants étaient alors traitées à la station d'épuration (STEP) de Thonon-les-Bains. Elles sont aujourd'hui traitées, ainsi que celles de la commune suisse d'Hermance, par la STEP du Bas-Chablais à Douvaine, et rejetées après traitement dans le lac, au large de la Pointe de Tougues (Commune de Chens-sur-Léman), à 35 mètres de profondeur.

## QUEL BILAN POUR CES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS ?

Rappelons-nous les énormes amoncellements d'algues qui s'échouaient par temps de bise sur les rives françaises et pourrissaient sur place. Ces aléas et leurs odeurs ne sont actuellement plus qu'un mauvais souvenir. Les efforts consentis n'ont donc pas été vains puisque le phosphore a fortement diminué dans les eaux du lac.

Les investissements\*, soit 2,50 € par mètre cube d'eau consommé, tous payés par le consommateur du Bas-Chablais au seul titre de l'assainissement des eaux usées, se sont avérés payants. Les scientifiques nous incitent à maintenir et à optimiser la qualité des traitements épuratoires existants ainsi qu'à

poursuivre les efforts en vue de collecter des eaux usées non raccordées. C'est l'enjeu des années à venir.

## LES EAUX MÉRITENT LE MEILLEUR.

Les collectivités que nous sommes l'ont bien compris. Le public l'a aussi compris et le demande. Il nous faut veiller à ce que les meilleures évolutions techniques en matière de collecte, de transport et de traitement des eaux usées soient mises en œuvre, comme c'est le cas depuis 35 ans.

Pour le Bas-Chablais, la STEP devra évoluer, avec à la clé de nouveaux investissements\*\*. Modestement, à l'échelle du Léman, nous apportons notre contribution à la renaissance des eaux du lac et en sommes fiers. Les scientifiques confortent les collectivités dans leur politique de maîtrise des pollutions. Cela a un coût, mais les résultats sont clairs et encourageants... Alors continuons! »

**PASCAL MULATTIERI** est biologiste et instructeur de plongée dans le Léman. Il témoigne en tant que spécialiste du lac.

« Depuis que le Léman est revenu à un taux de phosphore plus équilibré, les plongeurs se régalent. Le phytoplancton, invisible à l'œil nu, prolifère naturellement lors de la saison estivale. Cependant, les taux importants de phosphore avaient fait s'accroître cette biomasse dans les années 80-90 (bloom de phytoplancton). Grâce aux mesures prises, la concentration en phosphore dans l'eau a fortement reculé, tout comme la prolifération globale de ces algues microscopiques. Depuis quelques années, les plongeurs du Léman

profitent de cette diminution : la visibilité sous-aquatique est sensiblement meilleure durant l'été sur les bords du lac. La lumière pénètre plus en profondeur, rendant l'utilisation de lampes parfois superflue en été au-delà de 30 mètres à Hermance.

## UNE BIODIVERSITÉ EN HAUSSE

La baisse du phosphore a également eu des conséquences positives sur la composition floristique. Une augmentation de la biodiversité peut être observée depuis les années 2000 sur les sites fréquemment utilisés par les plongeurs du Léman :

- L'abondance du *Potamogeton pectinatus*, espèce tolérante au phosphore, a fortement reculé dans le lac, permettant à d'autres espèces de proliférer.
- Les espèces de milieux mésotrophes ou oligotrophes, telles que les characées (pratiquement disparues dans les années 90), ont pu recoloniser le milieu.

Les herbiers s'étendent aussi plus en profondeur. Toutefois, malgré ces améliorations rapides, des efforts doivent encore être fournis, notamment pour limiter les polluants s'accumulant dans les particules en suspension et les sédiments. Ainsi, si l'apport de phosphore dans le lac est actuellement mieux maîtrisé, des polluants chimiques comme les métaux lourds, les pesticides, les médicaments ou les PCB entre autres, sont à surveiller ».

\* 30 millions d'euros (M€) pour la mise en œuvre des réseaux, 8 M€ pour la STEP du Bas-Chablais, 10 M€ pour les raccordements à la nouvelle STEP, 10 M€ pour le raccordement des habitations.

\*\* 3 M€ d'investissement en 2012/2013 pour garantir et pérenniser le bon fonctionnement de l'ouvrage pour 2020 puis 5 M€ pour affronter les objectifs 2030.

# PÊCHEUR, UN MÉTIER SANS FILET



Joël Vuadens : « Le lac, on nous le prête. Nous devons le rendre à nos descendants dans le même état, ou en meilleur état. Il faut l'entretenir, le soigner. » © Chris Blaser

## HEUREUX D'EXERCER L'UN DES DERNIERS MÉTIERS D'AVENTURE, JOËL VUADENS EST PÊCHEUR À CÉLIGNY. IL N'A JAMAIS VU AUTANT DE POISSONS QU'EN 2010.

Franc, direct, calme, engagé, Joël Vuadens a été pendant dix ans président de la SIPPL, la société intercantonale des pêcheurs professionnels du Léman. Bonnet sur la tête, le travailleur indépendant range l'un de ses filets, debout dans un vaste cabanon neuf, carrelé côté poissonnerie et habillé de bois ancien côté cuisine, vue imprenable sur le lac et les oiseaux à travers une nasse. Un lendemain de bise, c'est forcément un jour sans poisson. Pêcher par temps de bise serait imprudent en hiver : « J'exerce un métier à risque pour lequel il n'existe aucune forme de sécurité, une activité aléatoire avec un produit aléatoire ».

Or, si l'on excepte la météo du jour précédent, les conditions en 2010 sont excellentes. « Je n'ai jamais vu autant d'espèces : perches, truites, brochets, ombles, tanches, barbots, carpes, brêmes, vengerons, goujons, tous dans un état splendide : brillants, vigoureux, en parfaite santé ! », se félicite Joël Vuadens. L'on constate en effet que le niveau de phosphore et la pression de pêche sont proches de l'optimum pour la production piscicole. Les captures de corégones notamment n'ont jamais été aussi importantes depuis de nombreuses années. « Les seules espèces que je n'ai pas croisées sont la sangsue et la loutre », renchérit sur un ton goguenard ce pêcheur éthique, qui pose ses filets tôt le matin pour ne prélever que du poisson vivant, et

non pas mort étouffé dans un filet au cours de la nuit. « Nous avons une responsabilité mondiale à veiller sur ce lac, château d'eau pour l'Europe. L'eau passe ici et ce sont d'autres qui la récoltent. Nous sommes une contrée riche où les gens ont pris conscience d'être les détenteurs d'un bien de grande valeur. Ce savoir doit servir à protéger la ressource », souligne-t-il avec force.

### UN ÉQUILIBRE À PRÉSERVER

Au passage, les oiseaux migrateurs aussi ont constaté que le Léman, dépollué et repoissonné, offrait désormais gîte et couvert... Joël Vuadens n'a pourtant rien contre le cormoran, ce très gros mangeur de poisson. « Les grands étangs des pays nordiques étant victimes de surpêche ou de pollution, les oiseaux viennent là où le frigo est le plus plein ! Reconnaissons que les oiseaux étaient là avant nous ! », sourit-il, diablement philosophe. Toutefois, il estime nécessaire de garder un certain équilibre.

Quant à l'explication de cette pêche miraculeuse, elle est pour lui claire comme l'eau de roche : les herbiers, prairies aquatiques, leur abondance, leur diversité, fournissent des biotopes permettant au fretin de se cacher des prédateurs, de se nourrir et de grandir à l'abri.

« Les herbiers étaient il y a peu de temps encore traités aux herbicides. Ces dernières années, on a même autorisé la pêche du brochet pendant sa période de reproduction en avril, tant l'espèce est abondante et constitue un danger potentiel pour d'autres espèces », relève-t-il. Cette qualité de l'eau, on la doit aux mesures prises, mais il ne faut pas relâcher la garde, selon lui.

L'homme du lac se souvient de la pollution au mercure, il y a 30 ans, comme d'une catastrophe. Il déplore maintenant l'interdiction de pêche et de vente qui touche l'omble chevalier lorsqu'il dépasse 39 centimètres en raison de sa teneur en PCB. « Les interdictions n'ont jamais résolu un problème, car c'est en amont qu'il faut veiller. »

« Je suis très attentif, poursuit-il, à ce que l'on conserve des débits minimaux dans les rivières, de manière à ce que la vie biologique puisse y avoir lieu, et les poissons y vivre ». Son autre souci tient au système séparatif, qui veut que les eaux des routes qui s'écoulent dans les grilles d'eau claire portent la dénomination « eaux claires ». « Ce sont des eaux différemment polluées, s'insurge-t-il, mais des eaux qui mériteraient un traitement avant d'aboutir dans le Léman ! » Courageux, le pêcheur se veut constructif. Il a conçu et réalisé seul la réfection de son cabanon. Le résultat est splendide, chaleureux, accueillant et aux normes sanitaires européennes. L'insécurité rend assurément entreprenant et créatif.

Editeur CIPEL  
ACW - Changins - Bâtiment DC  
rte de Duillier, CP 1080, CH-1260 Nyon 1  
tél +41 (0) 22 363 46 69  
cipel@cipel.org, www.cipel.org

Responsable de publication François Rapin

Rédaction Anne Bussy

Conception graphique Atelierk, Lausanne - www.atelierk.org

Imprimerie PCL, Renens  
Imprimé sur papier labellisé FSC  
Tirage à 16'000 exemplaires